

DÉLIBÉRATION N° 2024-2025_016
du conseil d'administration de l'université Marie et Louis Pasteur

Séance en date du 11 mars 2025

3 – « Affaires budgétaires et financières »

Point n°3.5 « Validation de la politique tarifaire du CLA 2025-2026 »

La délibération étant présentée pour décision

Effectif statutaire : 38 Membres en exercice : 38 Quorum : 19 Membres présents : 18 Membres représentés : 10 Total : 28	Refus de vote : 0 Abstention(s) : 1 Suffrages exprimés : 27 Pour : 27 Contre : 0
--	--

VU le code de l'éducation, en particulier son article L. 712-3
VU le conseil de gestion du CLA en date du 9 janvier 2025

Les tarifs restent inchangés;
Sauf pour :

Prestation extra-pédagogique

Les frais de gestion passent de 8% à 12%

Modifications remises applicables

Modification du taux solidarité applicable aux actions de coopération avec les universités publiques des pays du Sud. : -50% à en 30% et 50% sur décision de la direction sans ciblage géographique.

Les formations FLE (Français Langue Étrangère)

- Le tarif forfaitaire du programme FLE Intensif est ajusté au nombre d'heures en été et disparaît.
- Suppression du tarif du programme « Langues à découvrir » pour adultes
- Le tarif horaire du programme Prépa UNI passe de 13€ à 14€
- Le tarif d'inscription à la certification TCF tout public passe de 70€ à 80€
- Le tarif de la certification DELF A1 et DELF A2 passe de 70€ à 80€
- Le tarif de la certification DELF B1 et DELF B2 passe de 110€ à 120€
- Le tarif de la certification DALF C1 et DALF C2 passe de 130€ à 140€
- Le tarif horaire des cours individuels passe de 75€ à 80€
- Le tarif horaire pour les cours spécifiques pour 2 à 4 personnes passe de 90€ à 100€

- Le tarif horaire des cours spécifiques pour 1 à 2 personnes à distance passe de 70€ à 75€

Les formations LVE (Langues Vivantes Étrangères)

- Ajout du tarif concernant une nouvelle formation en anglais pour les classes prépa à 13€/heure
- Ajout de la mention : *les tarifs sont susceptibles d'évoluer en fonction des organismes certificateurs.
- Le tarif horaire des cours individuels passe de 75€ à 80€
- Le tarif horaire pour les cours spécifiques pour 2 à 4 personnes passe de 90€ à 100€
- Le tarif horaire des cours spécifiques pour 1 à 2 personnes à distance passe de 70€ à 75€

Les formations de professeurs / formateurs

- Le tarif horaire du programme Université Pédagogique d'été/hiver (2 semaines) passe de 14€ à 16€
- Le tarif horaire du programme Université Pédagogique d'été/ (4 semaines) passe de 12€ à 13€
- Le tarif horaire de la formation pédagogique en classe virtuelle passe de 13€ à 14€
- Le tarif horaire de la formation de coordination pédagogique passe de 22€ à 25€
- Le tarif horaire de la formation de direction et d'encadrement pédagogique passe de 22€ à 25€
- Le tarif horaire de l'offre cumulée de formation « coordination pédagogique » et « direction » passe de 19€ à 22€
- Le tarif global du DU PROForm passe de 1200€ à 1290€
- Le tarif horaire pour les stages de formation pédagogique à la carte de 1 à 5 personne passe de 100€ à 150€
- Le tarif horaire pour les stages de formation pédagogique à la carte à partir de 6 personnes passe de 23€ à 25€ par stagiaire
- Le tarif horaire pour une mission d'expertise en France où à l'étranger passe de 100€ à 200€
- Le tarif pour une mission de formation en France où à l'étranger passe de 100€ pour un groupe constitué à 15€ / heure / stagiaire
- Le tarif de la production de ressources se calcul désormais à 95€ / heure effective
- Ajout du tarif de gestion de projet calculé à 100€ / heure effective
- Suppression du tarif des conférences à distance à visée scientifique.

Vote du conseil de gestion

Pour : 18

Contre : 1

Abstention(s) : 0

Les membres présents et représentés du conseil d'administration approuvent la politique tarifaire du CLA pour l'année 2025-2026

Besançon, le 11 mars 2025.

La présidente,


Pour la présidente et par délégation
Marie Christine WORONOFF
Le directeur général des services
Thierry CAMUS


Annexe :

Annexe 3.5.1 Délibération conseil de gestion CLA

*Délibération transmise à la Rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, Rectrice de l'académie de Besançon, Chancelière des universités
Délibération publiée sur le site internet de l'Université de Franche-Comté*

